Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 18 mai 2013, de 9h30 à 17h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 5 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Non représenté
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Jean Noel TRUCCO
Nouvelle Calédonie :	Non représenté
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

René CAVALLO trésorier de la CTN
Jean Noel TRUCCO Délégué du collège des IN.

Les instructeurs Nationaux :

Christian FERCHAUD
Michel DENAIS
Jean Michel MADEUF
Camille GELEBART
Pascal YAN
Thierry NOEL

Sont excusés :

Eric BERGMANN, Jérôme HLADKY

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

_ _

1 Mot du Président

Jo Vrijens souhaite la bienvenue à l'ensemble des Présidents des CTR de cette nouvelle olympiade et effectue un tour de table pour présenter les nouveaux Présidents de CTR.

A cette occasion, il rappelle les règles de fonctionnement pour le délai de transmission des frais, et distribue les nouvelles cartes aux Présidents de CTR.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 06 avril 2013

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 06 avril 2013 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations et remarques diverses

3.1 – Cartes CMAS :

Jo Vrijens présente les nouvelles cartes de la FFESSM, mises en place suite à la décision d'arrêter les cartes double-face CMAS/FFESSM pour les Niveaux 1, 2 et 3 ainsi que pour les niveaux des plongeurs « Tek ».
La partie CMAS est remplacée par des identifications internationales en anglais.

En revanche, la FFESSM continuera à délivrer des cartes double-face pour tous les encadrants.

Ceci dit, la FFESSM garde de très bons rapports avec la CMAS, en témoignent la visite de la nouvelle présidente Anna Arzhanova le 13 mai au siège de la FFESSM, la tenue de la réunion du Comité Technique de la CMAS à Marseille et la présence de nombreux membres de la FFESSM dans les différents comités de la CMAS.

3.2 – Communication du PV de la CTN :

Jean-Noël Trucco et Patrick Lamerat soulèvent le problème de la diffusion du PV de CTN, alors qu'il ne devient applicable que suite à la décision du CDN.

René Cavallo souligne le fait que les Présidents de Club ne transmettent pas les PV aux membres du club.

3.3 – Cartes pour les Instructeurs Régionaux :

Le CDN n'a pas validé la production systématique de cartes pour les Instructeurs Régionaux. En revanche les CTR sont libres d'en faire éditer pour leurs Instructeurs si elles le souhaitent.

3.4 – Délivrance de RIFAP :

Le CDN a validé la demande de la CTN selon laquelle un E3 titulaire de la qualification ANTEOR devrait avoir la possibilité de se faire référencer comme RIFAP au siège sans pour autant être obligé de payer 12 € pour recevoir la carte RIFAP.

3.5 – Problème de formation RIFAP en visio-conférence :

Suite à une formation RIFAP ayant eu lieu à Mayotte en visio-conférence sur la partie qui est délivrée par un enseignant titulaire de l'ANTEOR, il est rappelé que les gestes pratiques doivent bien évidemment être enseignés « in situ » par le formateur lui-même. Il n'y a pour autant pas lieu de préciser cette obligation dans le texte.

3.6 – T.I.V. :

Le N° de TIV est désormais affecté nationalement, comme l'ANTEOR par exemple. Il n'y a donc plus lieu de renseigner ce N° sur le bordereau Excel.

3.7 – RIFAP de la FMAS :

Le RIFAP de la Fédération Monégasque correspond exactement au nôtre. Il est demandé de se prononcer sur la reconnaissance du RIFAP de la FMAS comme équivalent au nôtre.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

3.8 – Convention entre la FFESSM et la FMAS :

Une convention entre la FFESSM et la FMAS est à la signature, elle concerne la reconnaissance des plongeurs 3* de la FMAS comme Guide de Palanquée Conventionné à l'instar de certaines autres Fédérations de pays limitrophes à la France.

3.9 – Nouveaux bordereaux Excel :

Les nouveaux fichiers Excel pour les brevets délivrés par les CTR sont disponibles.
A l'origine dotés de verrous pour empêcher, par exemple, la délivrance d'un Niveau 4 à un candidat qui ne serait pas titulaire du Niveau 3, ils ont provoqué de nombreux blocages dus à des candidats titulaires d'autres brevets admis en

entrée du Niveau 4, par exemple le Niveau 3 ANMP, etc… Il était donc impossible aux Présidents de CTR de valider ces sessions.

Aujourd'hui, ces verrous sont tous enlevés, ce qui permet de valider les sessions. Etant donné que plus aucun contrôle n'est effectué, il est demandé aux Présidents de CTR d'observer la plus grande vigilance lors de la validation des sessions.

A l'horizon de la fin du mois de juin, un verrou sera remis en place. Il permettra aux Présidents de CTR de préciser à l'aide d'une liste déroulante l'origine du brevet admis en entrée, au cas où le candidat ne serait pas titulaire d'un brevet fédéral enregistré dans la base.

3.10 – Féminisation de la plongée :

Le Ministère a fait parvenir aux fédérations sportives un courrier demandant de présenter un plan de féminisation concernant notamment l'encadrement technique bénévole ou rémunéré.
Parmi nos MF2, on ne compte pas plus de 15 à 16% de femmes, la fracture entre les sexes se situant dès le Niveau 4. En revanche, au niveau des entrées en stage d'IN, on se situe depuis 2010 aux alentours de 25%, il est donc plus facile d'ouvrir le Collège à la féminisation.

Jean-Noël Trucco rappelle qu'il s'agit là d'un vrai besoin, qui rejoint le projet de rénovation du Collège.

Recensement est fait des candidatures féminines potentielles :

- ALPC : 1
- Provence Alpes : 1
- RABA : 1
- Côte d'Azur : 3
- Pays Normands : 2
- BPL : 2
- Corse : 1

3.11 – Bureau des manifestations :

Serge Sanchez est nommé comme représentant de la CTN au sein de ce bureau.

3.12 – Enseignement des tables dans le cursus :

Les tables de plongée sont depuis longtemps l'outil privilégié de l'enseignement de la décompression. Or elles constituent aujourd'hui un outil qui n'est quasiment plus utilisé dans la réalité de la pratique, et la question se pose de leur obsolescence et donc de leur abandon dans l'enseignement à tous les niveaux de plongeur et d'enseignant pour les remplacer par un enseignement de la décompression plus actuel.

Un groupe de travail est donc mis en place pour réfléchir sur la question, constitué de :

- Eric Hébert (pilote)
- Olivier Belaud
- Bertrand Martin
- Philippe Martinod
- Sophie Le Maout

3.13 – Signature des plongées par les DP-N5 :

Il est proposé d'offrir la possibilité aux DP-N5 de pouvoir valider les plongées d'exploration pour lesquelles ils ont été Directeur de Plongée.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

4 Modifications du MFT (informations)

Quelques points de modification du MFT sont rappelés ci-après, ils figurent dans l'annexe « Modification MFT ».

- Délivrance du RIFAP
- Age pour les jeunes plongeurs
- Procédure de délivrance des brevets CTR

5 Valorisation du module GC4 dans le cursus MF1

Serge Sanchez présente ce projet, qui propose de prendre en compte les acquis du GC4 et de les valoriser en allégeant le stage en situation du MF1.
La CTN demande des propositions plus détaillées pour la réunion de septembre. (Annexe 1)

Annexe 1 : Proposition valorisation GC4

6 Intervention SCUBAPRO

François Desprets effectue une présentation du matériel Scubapro. Il est ensuite procédé à la distribution de la dotation de matériel Scubapro mis à disposition pour une durée de 2 ans aux Présidents de CTR dans le cadre du partenariat FFESSM - Scubapro.

7 Le cursus Handi Sub et la délivrance des EH1 et EH2

Pascal Chauvière présente les modifications du cursus HandiSub et soumet à la CTN une proposition visant à transférer la délivrance des brevets de EH1 et de EH2 (Enseignants HandiSub) du club vers la CTR.
Il s'agit en effet de brevets de cadres et il semble normal qu'ils soient délivrés par les CTR et non par les clubs.
Il signale également la fin des équivalences avec les brevets C1, C2 et C3 comme prévu suite à la fin de la période de transition.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Annexe 2 : MFT Handisub

8 L'intégration des plongeurs professionnels

Jo Vrijens présente la partie du MFT concernant ce dossier, anciennement dénommé « Equivalences », sur lequel a travaillé Yvon Fauvel.

Il faut en retenir que les équivalences vers les niveaux 2 et 3 ainsi que le Nitrox Confirmé sont gérées à l'échelon du Club, alors que les autres brevets sont du ressort de la CTR.
Dans ce dernier cas il convient de se référer au tableau d'acquis partiels proposé dans le texte du MFT fourni en annexe.

Annexe 3 : MFT Intégration des plongeurs professionnels

9 Le Livret Niveau 1

Le livret Niveau 1, rédigé par Pierre Martin-Razi, a été fourni aux Présidents de CTR pour examen. Les retours effectués seront remontés à l'éditeur.
La sortie de ce livre est prévue pour septembre 2013.

10 La filière professionnelle, version MFT

En l'absence de notre DTN Claude Martin, Jo Vrijens présente le Powerpoint par lui rédigé « Je passe le DEJEPS ».
Il reste un chapitre à rédiger pour insertion dans le MFT.

11 Avancement des travaux sur le GP-N4 et le MF2

11.1 – Avancement des travaux sur le GP-N4 :

Eric Hébert présente l'avancement des travaux du Groupe de Travail qu'il pilote. Le projet s'oriente sur :

- Abandon de la 40 m telle que nous la connaissons et remplacement par une plongée avec prise en compte d'une palanquée, comprenant les briefings du départ et du retour et la plongée, sur un fond variable selon les niveaux des plongeurs affectés au candidat pour l'épreuve.
- Abandon de la 30 m telle que nous la connaissons et remplacement par une plongée à 40 m avec intervention sur un plongeur en difficulté.
- Abandon de la DTH.
- Choix d'une Nage sur deux au début des épreuves par le Jury.

La version définitive doit être présentée pour la CTN du 7 septembre 2013.

Annexe 4 :

11.2 – Avancement des travaux sur le MF2 :

Jean-Pierre Vignocchi présente l'avancement des travaux du Groupe de Travail qu'il pilote. Il précise le contenu proposé pour le futur Groupe C (épreuves pratiques) :

- Epreuve N° 9 : Mannequin actuel
- Epreuve N° 10 : Nage tirée au sort entre le 1.500 m PMT et le 1.000 m capelé
- Epreuve N° 11 : Apnée à 15 m actuelle
- Epreuve N° 12 : DTH actuelle
- Epreuve N° 13 : RSE actuelle
- Epreuve N° 14 : Descente et acte d'enseignement à 50 m
- Epreuve N° 15 : Epreuve technique à 50 m

Voir le détail des épreuves et la proposition d'affectation des coefficients dans le document joint en annexe.

Jean-Pierre Vignocchi soulève particulièrement deux points :

- La DTH est jugée obsolète par le Groupe de Travail, qui propose de la remplacer par une épreuve calquée sur l'intervention sur un plongeur en difficulté du MF1.
  Après débats et réflexion identique sur le GP-N4, il est envisagé de purement et simplement supprimer cette épreuve de l'examen.
- Une proposition visait à réaliser les « épreuves à 50 m » sur une profondeur supérieure à 50 mètres et sur un Instructeur non désigné à l'avance pour jouer un effet de « surprise » au fond.
  Après débats il est décidé de réaliser ces épreuves sur la profondeur exacte de 50 mètres (entre autres pour raisons de calage sur le DEJEPS) et sur un Instructeur prévu à l'avance avant l'immersion, le stress de l'épreuve étant jugé comme très suffisant par les participants pour ne pas en rajouter.

Annexe 5 :Projet d'examen MF2

13 Régionalisation des RI des Collèges par rapport au RI national

Jean Noel Trucco, délégué du collège des IN, a centralisé l'ensemble des remarques des Présidents des CTR concernant la modification du RI des collèges régionaux.
Devant la complexité du dossier la finalisation des travaux a été reportée à la CTN du mois de septembre.

14 <u>Questions diverses</u> :

14.1 – Provence Alpes :
Préciser la durée de validité du Stage Initial MF1 pour l'obtention du Stage Initial Initiateur.
Le Stage Initial MF1 ayant une validité de 3 ans, ce délai est valable pour l'ensemble des possibilités auxquelles il ouvre droit, dont celle-ci en l'occurrence.

14.2 – Côte d'Azur :
Possibilité pour un Moniteur Associé 2° degré d'accéder à la fonction d'Instructeur Régional.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi, avec l'aide de Daniel Huron

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 7 septembre 2013 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS